

0630052P  
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE C. ET P. VIRLOGEUX  
1 RUE DU GENERAL CHAPSAL  
63201 RIOM CEDEX  
Tel : 0473646100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : FRAIS DE DEPLACEMENT

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 66  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 12/06/2020  
Réuni le : 22/06/2020  
Sous la présidence de : Alain Cheraa  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

**ACTE DEROGATOIRE**

En application des articles 6 et 7 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié par le décret n°2019-139 du 26 février 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils et par dérogation à l'article 2-8 dudit décret le conseil autorise la possibilité de rembourser des frais de transport entre communes limitrophes y compris celles desservies par des moyens de transports collectifs. La notion de commune s'entend au sens administratif du terme.  
Par exemple possibilité de rembourser les déplacements entre RIOM et CHATEL GUYON.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0